



Maison Européenne des Pouvoirs Locaux Français

www.pouvoirs-locaux-francais.eu



DOSSIER DE PRESSE

Conférence de presse des présidents de la Maison européenne des pouvoirs locaux français

**Mercredi 7 septembre 2011
9h30**

A l'Association des maires de France

Contacts Presse :

AMF	ADF	AMGVF	FMVM	APVF
Marie-Hélène GALIN	Nadia SALEM	Sébastien FOURNIER	Jean-Sébastien SAUVOUREL	Carlos LUCA DE TENA PIERA
Tél. : 01 44 18 13 59	Tél. : 01 45 49 60 43	Tél. : 01 44 39 34 65	Tél. : 01 45 44 90 11	Tél. : le 01 45 44 64 00



7 septembre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

La MEPLF renouvelle ses engagements européens en faveur des collectivités locales

Au cours d'un point presse de rentrée qui s'est tenu le 7 septembre 2011, Jacques Péliissard, président de l'AMF et nouveau président pour un an de la MEPLF, Michel Destot, président de l'AMGVF, Christian Pierret, président de la FMVM, Jean-Louis Destans, président de la commission Europe de l'ADF, et Pierre Jarlier, secrétaire général de l'APVF, ont souhaité réaffirmer leur volonté d'une Europe davantage centrée sur les attentes des citoyens et plus proche des territoires.

Dans cette perspective, les élus considèrent que la réponse du commissaire européen Michel Barnier du classement prochain par la Commission de la procédure d'infraction, engagée en 2007 contre la France sur le dossier de la mutualisation des services entre communes, est une avancée importante pour les collectivités locales françaises qui se sont beaucoup mobilisées sur ce sujet.

Budget

Les présidents soutiennent les propositions de la Commission pour le prochain cadre financier pluriannuel et, plus particulièrement, le maintien à son niveau actuel de l'effort financier pour la PAC et la politique de cohésion. Ils sont favorables au développement de ressources propres qui permettraient de soutenir les politiques prioritaires de l'Union Européenne sans toutefois alourdir la charge budgétaire des Etats membres.

Politique de cohésion

Ils appuient également la création d'une catégorie de « régions en transition » et demandent que les niveaux infrarégionaux soient mieux associés aux instances de planification ou de programmation prévues dans la future politique de cohésion.

Services publics locaux

Les associations membres de la MEPLF demandent que les propositions présentées dans le cadre de la relance du marché intérieur par la Commission renforcent la place et le fonctionnement des services publics locaux. Ils demandent, à cet effet, une clarification de leur cadre juridique et un allègement significatif des règles d'organisation et de financement pour tous les services publics locaux n'ayant pas d'impact significatif sur le fonctionnement du marché intérieur.

Les élus rappellent enfin leur opposition à tout encadrement européen de l'organisation interne des collectivités territoriales au nom du principe de libre administration. Ils ont ainsi exprimé leur opposition à des règles trop strictes en matière de concessions de services, susceptibles de remettre en cause l'utilisation de cet outil apprécié et bien maîtrisé par les élus locaux.

Contacts presse :

AMF	ADF	AMGVF	FMVM	APVF
Marie-Hélène GALIN	Nadia SALEM	Sébastien FOURNIER	Jean-Sébastien SAUVOUREL	Carlos LUCA DE TENA PIERA
Tél. : 01 44 18 13 59	Tél. : 01 45 49 60 43	Tél. : 01 44 39 34 65	Tél. : 01 45 44 90 11	Tél. : le 01 45 44 64 00

1 - BILAN DE L'ANNÉE ECOULÉE

En matière d'information, la MEPLF a assuré un travail de veille sur l'ensemble des sujets européens intéressant les collectivités : la lettre d'information, les *Brèves européennes*, s'est enrichie de nouvelles rubriques et le site internet www.pouvoirs-locaux-francais.eu, actualisé régulièrement, présente désormais de nombreux compte-rendu et notes.

Le président en exercice, Bruno Bourg-Broc, président de la FMVM, accompagné de ses collègues ou de leurs représentants, a rencontré les décideurs européens et ce, tant à Paris qu'à Bruxelles¹.

S'agissant de la participation au débat européen et de la sensibilisation des décideurs politiques, la MEPLF, expression commune des collectivités françaises - et parfois élargie aux associations de collectivités locales d'autres pays - s'est positionnée sur plusieurs dossiers² :

POLITIQUE DE COHÉSION

La MEPLF a participé à l'ensemble des consultations organisées par les institutions communautaires et se réjouit de voir maintenue la création d'une nouvelle catégorie de régions dites « en transition » sur laquelle elle s'était prononcée favorablement.

SERVICES PUBLICS

- Concessions de services

Suite à l'annonce par la Commission européenne de son intention de proposer une initiative sur les concessions de services (appelées en France conventions de délégations de service public), la MEPLF s'est exprimée à de nombreuses reprises pour s'opposer à ce projet, estimant que la réglementation nationale et la jurisprudence communautaire étaient suffisamment claires pour encadrer la passation de ces contrats.

¹ Personnalités politiques rencontrées : **Pierre Lellouche**, secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, **Dirk Ahner**, directeur général de la DG Politique régionale de la Commission européenne ; **Pierre Dartout**, DATAR ; **Philippe Etienne**, représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne ; **Michel Barnier**, commissaire européen en charge des services ; **Anne Houtman**, chef de représentation de la Commission en France ; **Gilles Briatta**, secrétaire général des Affaires européennes (SGAE) et conseiller auprès du Premier ministre ; les députés européens **Karima Delli**, **Marie-Thérèse Sanchez-Schmid**, **Sophie Briard-Auconie**, **Françoise Castex**, **Elisabeth Morin-Chartier** et **François Alfonsi** ; **Laurent Wauquiez**, ministre des Affaires européennes ; **Johannes Hahn** commissaire européen chargé de la politique régionale ; **Bruno Le Maire**, ministre de l'Agriculture et de l'aménagement du territoire ; **Emmanuel Berthier**, DATAR ; **Joaquín Almunia**, vice-président de la Commission européenne ; **Jean-Paul Emorine**, président de la Commission de l'économie, du développement durable et de l'aménagement du territoire du Sénat ; **Jean Bizet**, président de la commission des Affaires européennes du Sénat ; **Hervé Jouanjean**, directeur général du Budget de la Commission européenne ; **Rémy Pointereau**, sénateur en charge du rapport d'information parlementaire sur la mise en œuvre des programmes opérationnels régionaux pour la période 2007-2013 ; et **Pierre Lequiller**, président de la Commission des Affaires européennes de l'Assemblée Nationale.

² Prises de position adoptées : révision du « paquet Monti-Kroes » (avec l'Association des Régions de France), transposition de la directive services, avenir des services sociaux d'intérêt général, initiative concessions de services, services d'intérêt général (avec l'ARF), avenir de la politique européenne de développement (avec l'ARF), 5ème rapport sur la cohésion, Acte pour le marché unique, consultation Comité des Régions sur l'eau, révision des règles européennes des marchés publics et coopération public/public.

- Marchés publics

La MEPLF a répondu à la consultation sur les marchés publics électroniques en janvier 2011 mais l'effort le plus important a porté sur la récente consultation sur la modernisation de la politique de l'UE en matière de marchés publics en adressant à la Commission européenne plusieurs propositions pour améliorer les outils destinés aux pouvoirs adjudicateurs parmi lesquels l'extension du recours à la négociation et la simplification des procédures applicables aux « petits » pouvoirs adjudicateurs.

- Evaluation du Paquet dit « Monti-Kroes »

La MEPLF et l'ARF ont contribué ensemble aux travaux d'évaluation du paquet dit « Monti-Kroes », qui encadre les compensations financières des obligations de service public, soulignant les difficultés pour les collectivités territoriales de se mettre en conformité avec le droit européen s'agissant de la mise en œuvre et du financement des services publics locaux et appelant également l'attention des institutions européennes sur la nécessité d'assouplir les règles européennes afin de préserver des services publics de qualité. Ce message a été porté via une contribution à l'intergroupe « services publics » du Parlement européen, une collaboration avec le SGAE en réponse à une consultation de la Commission européenne, un point info au 93^{ème} congrès des maires et des présidents d'intercommunalités et enfin une rencontre de Jacques Pélissard avec le vice-président de la Commission européenne en charge de la concurrence Joaquin Almunia, à Bruxelles. Une semaine après avoir reçu les présidents des associations membres de la MEPLF, le commissaire Almunia a d'ailleurs annoncé quelques pistes de réforme³ du paquet Monti-Kroes, allant dans le sens des positions exprimées par la MEPLF.

- Marché intérieur

Les associations membres de la MEPLF ont rencontré le commissaire européen Michel Barnier afin de discuter de ses cinquante propositions pour le Marché unique. La MEPLF a répondu aux différentes consultations ouvertes dans ce domaines à savoir : l'acte pour le marché intérieur, les concessions de services, les marchés publics électroniques, les marchés publics. Certaines contributions ont été travaillées en collaboration avec les services de l'Etat et/ou avec les parlements français et européen.

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Les collectivités, à travers une position MEPLF-ARF (il y avait aussi une position de Platforma) s'étaient exprimées en réaction au « livre vert pour le développement » pour qu'une plus grande place soit accordée aux collectivités. Leurs demandes ont été prises en compte et le texte final reconnaît les collectivités comme des acteurs clefs de la politique de développement européenne.

³ Dans une communication de la Commission du 23 mars 2011, sont proposées les pistes suivantes :

- Clarification des règles posées par le paquet Monti-Kroes en matière d'aides d'Etat applicables aux SIEG ;
- Réflexions sur une approche différenciée et proportionnée selon le type de SIEG. La Commission propose de subordonner le degré d'approfondissement de l'examen sous l'angle des aides d'État à la nature des services fournis. À cet effet, elle pourrait notamment simplifier l'application des règles pour certains types de services publics de petite envergure et de portée locale ayant un impact limité sur les échanges entre États membres, ainsi que pour certains types de services sociaux ;
- Identification des circonstances dans lesquelles certaines aides peuvent être considérées comme étant de *minimis* et s'il convient de modifier les seuils donnant lieu à l'application de la décision sur les SIEG actuellement en vigueur.

2 - PRIORITÉS D'ACTION 2011

Priorités des élus locaux au sein de l'agenda communautaire :

- début des négociations sur les propositions concernant le cadre financier pluriannuel que la Commission a publiées fin juin ;
- discussions sur les propositions législatives concernant les principales politiques communautaires après 2013, que la Commission doit faire connaître au cours du second semestre 2011 (en particulier la politique de cohésion) ;
- initiatives attendues de la Commission sur la relance du Marché intérieur et l'encadrement des services publics locaux.

Partenariats / méthodes

Les associations membres de la MEPLF agissent de concert avec leurs homologues européens. La MEPLF et les associations nationales d'élus locaux allemandes ont ainsi demandé audience à José Manuel Barroso pour lui présenter leur position commune en matière de services publics français.

Les relations de travail avec les parlementaires seront approfondies tant au plan national (contacts réguliers avec les commissions des affaires européennes du Sénat et de l'Assemblée nationale) qu'européen (rencontres avec les députés européens français).

Parallèlement, les présidents de la MEPLF rencontreront régulièrement les décideurs politiques français (Ministres, DATAR, Secrétaire général des affaires européennes) et des institutions européennes pour une meilleure prise en compte des intérêts des collectivités locales dans le processus de décision européen.

ANNEXES

DERNIÈRES PRISES DE POSITION

- Avenir de la politique de cohésion
- Budget
- Services d'intérêt économique général

RAPPORT D'ACTIVITÉ

AVENIR DE LA POLITIQUE DE COHESION

Les propositions législatives relatives aux fonds structurels pour 2014-2020 sont annoncées pour fin septembre 2011. Il s'agit des six règlements suivants: cadre, FEDER, FSE, fonds de cohésion, coopération territoriale et GECT (instrument juridique de coopération territoriale).

Dans l'attente de ces six textes, les positions communes prises à ce jour par la MEPLF se rapportent aux conclusions du 5^{ème} rapport sur la cohésion (cf annexe 3) et à la partie des propositions de perspectives financières consacrée à la future politique de cohésion (cf point précédent).

Sur la base des informations disponibles à ce jour, la position des associations membres de la MEPLF peut être résumée comme suit.

Les associations membres de la MEPLF

○ **soutiennent :**

- le maintien d'une politique de cohésion ambitieuse dotée de moyens financiers équivalents à ceux de la période actuelle ;
- la volonté affichée de la politique de cohésion de soutenir non seulement l'effort de rattrapage des régions les plus pauvres mais également la valorisation du potentiel de chacun des territoires de l'UE, quelles qu'en soient les caractéristiques ;
- la création de régions en transition, sous réserve d'en connaître les modalités de mise en œuvre et de financement ;
- le maintien du FSE dans le périmètre de la cohésion et le renforcement de son action en matière d'inclusion sociale ;
- l'accent mis sur la cohésion territoriale et la création d'un cadre stratégique commun englobant non seulement la cohésion (FEDER) mais également la dimension sociale (FSE), le développement rural (FEADER) et la pêche (FEP).

○ **conviennent :**

- de l'intérêt d'un lien fort avec la stratégie UE 2020 et d'une plus grande sélectivité des secteurs d'intervention mais demandent que les priorités d'investissement retenues laissent une part au financement des besoins stratégiques identifiés localement ;
- de la nécessité d'accroître l'efficacité et la performance de la politique de cohésion mais sont inquiets de la complexité des dispositifs d'évaluation et de suivi proposés. Elles s'interrogent en particulier sur les modalités concrètes d'allocation de la réserve de 5% du budget cohésion. Elles attendent pour se prononcer les propositions législatives ainsi que la communication annoncée fin 2011 sur la simplification des règles de financement.

○ **demandent :**

- que soient incluses dans les règlements des dispositions permettant d'ancrer dans la réalité le renforcement du partenariat et de la gouvernance multi-niveaux ;
- que les collectivités territoriales, y compris les collectivités infrarégionales et leurs représentants, soient associées à l'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle des documents de planification et de programmation annoncés (contrats de partenariat et programmes opérationnels).

BUDGET EUROPEEN

6 juillet 2011

La Maison européenne des pouvoirs locaux français réagit aux propositions budgétaires de la Commission européenne

Les présidents des associations membres de la MEPLF ont pris connaissance avec intérêt des propositions de la Commission européenne sur les prochaines perspectives financières de l'UE.

Ils soutiennent les efforts de la Commission pour faire évoluer le système des ressources propres et permettre ainsi de financer les politiques de l'UE sans alourdir la charge budgétaire des Etats membres.

S'agissant des dépenses, les présidents des associations membres de la MEPLF conviennent que le cadre financier proposé par la Commission constitue le seuil minimum pour financer les politiques prioritaires que l'UE s'est fixée.

S'agissant des politiques et des dispositifs décrits dans le document, ils réservent leur position dans l'attente des propositions plus détaillées de la Commission sur chacun d'eux. Ils tiennent cependant à formuler d'ores et déjà un certain nombre d'observations générales.

Sur la politique de cohésion, ils approuvent la création d'une catégorie dite des régions intermédiaires qui introduit davantage d'équité territoriale sous réserve de connaître le détail des modalités d'attribution des fonds qui leur seront alloués.

Ils soutiennent le maintien du FSE dans le périmètre de la cohésion et l'accent mis sur la dimension territoriale des politiques communautaires.

Ils conviennent de la nécessité d'accroître l'efficacité et la performance de la politique de cohésion mais sont inquiets de la complexité des dispositifs proposés. Ils attendent sur ce point les propositions législatives ainsi que la communication annoncée fin 2011 sur la simplification des règles de financement.

Ils rappellent la volonté des autorités locales d'être étroitement associées à l'élaboration et la mise en œuvre de cette politique et demandent à la Commission de tout faire pour ancrer dans la réalité le renforcement du partenariat et de la gouvernance multi-niveaux.

Ils s'interrogent à cet égard sur la gouvernance et l'articulation de la politique de cohésion avec le nouveau fonds d'investissements en infrastructures proposé par la Commission dont ils reconnaissent par ailleurs l'intérêt au regard des besoins de financement en matière d'investissements de transports, d'énergie et de communication.

En conclusion, les présidents des associations membres de la MEPLF considèrent que le projet présenté par la Commission est cohérent et réaliste et présente une bonne base de négociation. Ils s'engagent, à la suite de Mercedes Bresso, présidente du Comité des Régions, à le soutenir auprès des autorités nationales et du Parlement européen pour autant que leurs demandes soient bien reprises dans les propositions législatives et dispositifs à venir.

SERVICES D'INTERET ECONOMIQUE GENERAL

10 novembre 2010

Les associations d'élus ont rencontré Michel Barnier sur l'avenir des services publics locaux

Une semaine après l'adoption de l'Acte pour le Marché unique, dans lequel la Commission européenne identifie 50 propositions pour relancer et restaurer la confiance dans le marché intérieur, les présidents des associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français*(MEPLF), représentés par Bruno Bourg-Broc, Michel Destot et Christophe Rouillon, ont rencontré Michel Barnier, commissaire européen chargé du Marché intérieur et des Services.

Ils ont tout d'abord salué l'ambition du commissaire de renforcer la confiance des citoyens dans le Marché intérieur et de renforcer sa dimension sociale au travers de l'Acte pour le Marché unique.

Les élus ont souligné l'importante contribution des services d'intérêt général à la poursuite des objectifs de cohésion économique, sociale et territoriale inscrits dans le Traité de Lisbonne et marqué leur attachement à des services publics locaux de qualité, accessibles à tous. Ils ont présenté la position commune** qu'ils ont adoptée avec l'Association des Régions de France (ARF) sur ce sujet.

Au cours de l'entretien, les présidents ont insisté sur :

- l'importance de la libre administration des collectivités territoriales ;
- la nécessaire sécurisation du cadre juridique applicable aux services publics locaux ;
- le besoin d'assouplissement et de simplification des règles communautaires de financement de ces services ;
- leur inquiétude sur le contenu de la future initiative législative européenne en matière de concessions de services.

Attentif à leurs préoccupations, le commissaire Michel Barnier a pris bonne note de la demande des élus d'un cadre juridique clarifié et stable pour les services publics locaux.

Il les a encouragés, par ailleurs, à prendre part activement au débat qui va s'engager dans les prochains mois, dans tous les pays de l'Union, sur l'Acte pour le Marché unique.

Les élus de la MEPLF défendent les services publics locaux auprès du commissaire européen Joaquin Almunia

Bruno BOURG-BROC, président en exercice de la Maison européenne des pouvoirs locaux français (MEPLF), Jacques PÉLISSARD, président de l'AMF et Philippe LOPPE, représentant l'AMGVF ont rencontré à Bruxelles, le 17 mars 2011, Joaquin ALMUNIA, commissaire européen en charge de la concurrence. Cette rencontre intervient alors que la Commission réfléchit à l'opportunité d'adapter les règles qui encadrent le financement des obligations de service public (Paquet Monti-Kroes).

Au cours de l'entretien, les élus ont fait part au commissaire de leur attachement aux services publics locaux et des difficultés rencontrées par les collectivités à comprendre et à mettre en œuvre les réglementations européennes dans ce domaine. Ils ont souligné la nécessité à la fois d'une clarification des concepts attachés aux différentes catégories de services d'intérêt général : SIG, SIEG, SSIG, SNEIG... et d'une adaptation à la réalité locale des règles qui s'y appliquent.

En réponse, le commissaire a indiqué aux élus qu'il était tout à fait conscient des difficultés posées dans un pays comme la France par les règles européennes en la matière. Dans les propositions qu'il présentera au collège des commissaires début septembre, il s'efforcera de tenir compte du fait que bon nombre de services publics locaux n'ont aucune incidence sur le marché intérieur et ne relèvent pas, par conséquent, des règles de concurrence européenne.

Les élus ont ensuite rencontré Sophie AUCONIE, Françoise CASTEX, Elisabeth MORIN-CHARTIER et François ALFONSI, députés européens, pour leur présenter les activités de la MEPLF. Ils ont en particulier évoqué leurs préoccupations concernant l'avenir de la politique de cohésion et l'évolution du dossier « Services publics/marché intérieur » (concessions, paquet Monti-Kroes, coopération public-public...) et défini les modalités d'une coopération sur ces différents thèmes